

CHAPITRE VII : CONCLUSIONS

En préparant nos rapports intermédiaire et final, nous avons entendu de nombreux experts et praticiens, parmi les plus éminents au Canada, dans le domaine de la pauvreté en général et de celle des enfants en particulier. Le paradoxe devant lequel nous nous trouvons au Canada est qu'en dépit de sa richesse, notre pays continue d'afficher des taux de pauvreté de l'enfance inacceptables. Cela rend encore plus nécessaire la concentration des efforts et des moyens pour réduire autant que possible l'ampleur de cette misère infantine. Comme nous l'avons fait remarquer, les mesures précises et fructueuses qui ont été prises pour alléger la pauvreté des Canadiens âgés peut servir d'exemple pour nous rappeler que les solutions au problème sont «à notre portée». Qui veut peut.

Cependant, le fait que des solutions existent ne nous dispense pas de reconnaître la complexité du problème. Les témoins n'ont cessé de souligner les diverses dimensions et conséquences de la pauvreté dans l'enfance, qui peut aboutir notamment à maints problèmes sociaux à l'âge adulte. Devant cet état de fait, le Comité est convaincu que les solutions adoptées devront comporter simultanément des programmes de soutien du revenu et des programmes de services.

Nous croyons que des négociations fédérales-provinciales/territoriales, menées de façon judicieuse et novatrice, s'imposent pour mener à bien ce projet. Dans le présent rapport, nous nous sommes efforcés d'énoncer un ensemble de recommandations portant sur le rôle du gouvernement fédéral. Nous tenons cependant à souligner l'importance de la recommandation sur la tenue d'une conférence nationale pour trouver des solutions communes au problème de la pauvreté dans l'enfance. Nous voyons dans une telle conférence l'occasion pour tous les paliers de gouvernement, et pour la population en général, de communiquer et de participer ensemble à la préparation d'une offensive à long terme contre la pauvreté.